



## Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale Claude Leroy-Thémèze – Décembre 2014

Le 19 décembre, le Cercle Europe et Economie sociale a reçu pour son déjeuner mensuel Claude Leroy-Thémèze de la DG Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances, et membre de la « Social Impact Investment Taskforce » du G8.

Madame Leroy-Thémèze a ainsi pu présenter les résultats du travail du G8 sur la question de l'investissement à impact social, ses impressions sur le processus tel qu'il a été mené, ainsi que les suites qui lui seront données aux niveaux français, européen et international.

Cyrille Langendorff du Crédit coopératif, représentant du secteur privé au sein de la délégation française de la Taskforce du G8 et rapporteur des travaux du Comité consultatif français, était également présent pour apporter son éclairage.

Claude Leroy-Thémèze a tenu plusieurs postes d'économiste principal dans l'administration économique française, dont le ministère du travail et de l'emploi, l'INSEE et la Banque de France. Depuis 1996, elle a également travaillé pour plusieurs institutions financières internationales, dont le FMI et la Banque mondiale.

Elle dirige aujourd'hui l'Unité d'évaluation des activités de développement au sein de la Direction générale du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances. C'est à ce titre qu'elle représente l'Etat français au sein de la Taskforce du G8 sur l'investissement à impact social.

### Les résultats des travaux de la Taskforce du G8 sur l'investissement à impact social

#### La taskforce – Objet et fonctionnement

La création de la Taskforce du G8 sur l'investissement à impact social a eu lieu à l'occasion du Forum du G8 sur l'Investissement à Impact social qui s'est tenu en juin 2013. Annoncée par le Premier ministre britannique David Cameron, qui présidait alors le G8, la Taskforce a reçu pour mission, au lendemain de la crise économique, de fournir un **état des lieux et des recommandations afin de stimuler le développement d'un marché de l'investissement à impact social mondial**.

Pour ce faire, elle a réuni des représentants des gouvernements et du secteur privé pour chaque Etat ainsi que pour l'Union européenne, au sein d'un groupe présidé par Ronald Cohen. La taskforce s'est ainsi réunie à plusieurs reprises, autour de groupes de travail sur (1) La mesure de l'impact social ; (2) Les moyens d'attirer les fonds privés au profit de l'investissement à impact social ; (3) Le rôle de l'investissement à impact social dans le développement international ; (4) Le rôle des formes d'entreprise et de gouvernance.

Pour alimenter le travail de la taskforce et favoriser la mise en œuvre de ses recommandations à l'avenir, la taskforce a aussi mis sur pied des comités consultatifs nationaux.

#### Les recommandations du rapport principal

Les travaux de la Taskforce ont abouti à un rapport<sup>1</sup> publié le 15 septembre, et accompagné de quatre rapports thématiques couvrant plus spécifiquement les questions abordées par les groupes de travail<sup>2</sup>. Chaque rapport formule un ensemble de recommandations.

<sup>1</sup> « *Impact Investment : The Invisible Heart of Markets – Harnessing the power of entrepreneurship, innovation and capital for public good* »

[http://www.socialimpactinvestment.org/reports/Impact%20Investment%20Report%20FINAL\[3\].pdf](http://www.socialimpactinvestment.org/reports/Impact%20Investment%20Report%20FINAL[3].pdf)

Le rapport principal formule huit recommandations de haut niveau, déclinées en recommandations spécifiques par thème et par catégorie d'acteurs<sup>3</sup>. Les huit recommandations principales encouragent ainsi l'ensemble des acteurs investis dans le marché de l'investissement à impact social à :

1. Fixer des **objectifs en termes d'impact social mesurables**, et suivre leur accomplissement ;
2. En ce qui concerne les investisseurs, prendre en compte trois dimensions : **risque, retour sur investissement et impact social** ;
3. Clarifier les responsabilités des administrateurs, en leur permettant de **tenir compte du retour tant social que financier** sur leurs investissements ;
4. En ce qui concerne les gouvernements, rationaliser « Pay for Success Bonds » et **Obligations à Impact Social**, et adapter les écosystèmes nationaux pour soutenir l'investissement à impact social ;
5. Envisager la création d'un **fond alimenté par les actifs en déshérence** pour alimenter le développement du secteur de l'investissement à impact social ;
6. **Renforcer les capacités organisationnelles du secteur social**, en mettant en place des programmes de subventions spécifiques ;
7. Donner aux **entreprises sociales à but lucratif** les moyens de se consacrer à leur objectif social, en leur fournissant les statuts et dispositions juridiques appropriés ;
8. Soutenir le rôle de l'investissement à **impact social dans le développement international**.

### Le rapport du Comité consultatif français

Présidé par le vice-président du Crédit coopératif Hughes Sibille, le Comité consultatif sur l'investissement à impact social pour la France a également remis son rapport national à Carole Delga, Secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire, en septembre 2014. Le rapport du Comité français a été élaboré sur un an par 29 personnalités du monde de la banque, du capital investissement, de l'entrepreneuriat social, d'agences publiques, d'administrations, de milieux académiques et d'organisations internationales.

Le rapport<sup>4</sup> dresse un état des lieux du modèle français de la finance solidaire et fait 21 propositions autour de 6 axes :

1. Améliorer l'**adéquation entre offre de financement et besoins** des entreprises à impact social ;
2. **Augmenter les ressources** financières disponibles ;
3. Favoriser l'**émergence d'entreprises à impact social** ;
4. Développer l'**investissement orienté sur des missions sociales définies**, par les fonds et fondations ;
5. Stimuler l'investissement à impact social pour le **développement international** ;
6. Mettre en place un cadre de référence pour **mesurer l'impact social**.

### Une « occasion manquée » ?

Au-delà de ces résultats, Claude Leroy-Thémèze a fait part de sa relative déception à l'égard du processus qui a été mené.

L'ambition de la taskforce au départ était en effet plus vaste : celle-ci devait constituer une structure « légère » supervisant des initiatives volontaires de la part des pays membres du G8. Trois projets en particulier étaient au départ prévus : la préparation d'un rapport à l'OCDE constituant un état des lieux du secteur émergent de

---

<sup>2</sup> « Asset Allocation », « Measuring Impact », « International Development » et « Mission Alignment »  
<http://www.socialimpactinvestment.org/subject-papers.php>

<sup>3</sup> L'ensemble des recommandations sont reprises à cette adresse :  
<http://www.socialimpactinvestment.org/report-findings.php>

<sup>4</sup> « Comment et pourquoi favoriser des investissements à impact social ? Innover financièrement pour innover socialement »  
<http://www.socialimpactinvestment.org/reports/Investissements-a-impact-social.pdf>

l'investissement à impact social, un rapport sur la mesure de l'impact social, et la collaboration entre agences nationales et internationales de développement.

Après le lancement de la taskforce, Madame Leroy-Thémèze estime que la plupart des pays membres du G8 ont désinvesti le sujet, laissant la taskforce sous le leadership unique de Ronald Cohen. Or ce dernier a imposé selon elle aux travaux de la taskforce un important **parti pris politique**, stigmatisant radicalement l'action de l'Etat, et conduisant à un résultat final « plus évangélique que scientifique ».

Les travaux de la taskforce du G8 ont en outre mis l'accent principalement sur le développement d'un marché international des **Social Impact Bonds (SIB)**, ou Titres à impact social, des obligations permettant de lever des fonds privés afin de financer des projets à impact social, en conditionnant le retour financier à l'accomplissement de l'objectif social du projet.

Si ce modèle fait craindre notamment au monde associatif un désengagement de l'Etat, Cyrille Langendorff a relativisé cette crainte en présentant les SIB non comme des substituts à l'action publique, mais comme un moyen pour les pouvoirs publics d'expérimenter. Il a également insisté sur le fait que les travaux de la Taskforce ont également permis de mettre en avant la particularité française du financement par les particuliers de l'investissement à impact social grâce à **l'épargne salariale solidaire et aux fonds 90/10**.

## Un processus naissant

---

Claude Leroy-Thémèze et Cyrille Langendorff ont finalement rappelé que la taskforce du G8 sur l'investissement à impact social ne constitue qu'**une première étape** d'un processus destiné à se prolonger et à s'élargir à de nouveaux acteurs. Madame Leroy-Thémèze insiste ainsi sur le fait que, si les travaux de la taskforce et leurs résultats présentent des imperfections, ils ont eu le mérite de « poser la bonne question ».

L'initiative doit se prolonger d'abord à l'international. La taskforce elle-même va continuer d'organiser réunions et webinaires jusqu'en juillet 2015, et diffuser les résultats de ses travaux de la manière la plus large possible. Sir Ronald Cohen a ainsi présenté le rapport final de la taskforce à l'ONU, tandis qu'une taskforce similaire a été mise en place au Brésil. L'objectif est pour l'heure d'étendre l'initiative au G20.

Les rapports des Comités consultatifs nationaux doivent également assurer une diffusion large des résultats des travaux de la taskforce, avant tout pour ouvrir le débat sur les pistes proposées par les rapports, non seulement au niveau national, mais également au niveau régional. Le groupe composant le **Comité consultatif pour la France** devrait ainsi être reconduit, voire élargi à de nouveaux acteurs, afin que toutes les parties prenantes, publiques comme privées, puissent se saisir du rapport français et prendre au part au débat.